

PROCES VERBAL DES DECISIONS DU CONSEIL

MUNICIPAL DU JEUDI 29 OCTOBRE 2009

L'an deux mil neuf, le vingt neuf du mois d'octobre à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le vingt trois octobre, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de son maire Monsieur André PIERRAT.

ETAIENT PRESENTS :

M. PIERRAT André, Maire

MM. CLAUDEL Nelly, REMY Jean, DE CARVALHO Zélio, ABEL Thierry, GIRARDOT Christian, JEANGEORGES Sébastien, Adjoint

MM. DURUPT Nadine, VUILLEMIN Martial, HATON Didier, THOMAS Joël, SERRIER Michel, AUBRY Chantal, LAGARDE Danielle, BAHI Najate, ABEL Jacqueline, LABOUREL Patrick, URLACHER Monique, VINEL Isabelle, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

MM. COLIN Hubert, LACOTE Bernard, FETET Coralie ayant donné pouvoir respectivement à MM. ABEL Thierry, HATON Didier et URLACHER Monique.

ABSENTE EXCUSEE

MME MANGIN Stéphanie.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. THOMAS Joël est élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose avant de passer à l'ordre du jour que l'annonce de la présente réunion du conseil n'est pas parue dans la presse suite à une omission de VOSGES MATIN qui s'excuse ; la correspondante locale ayant bien fait la transmission normalement.

Monsieur le Maire passe ensuite à l'ordre du jour.

I- MODIFICATION DES ARTICLES 2 ET 3 DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS DE REMIREMONT

Monsieur le Maire expose que le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pays de Remiremont, lors de sa séance du 29 septembre 2009, ayant adopté deux modifications statutaires, la commune a trois mois pour se prononcer sur celles-ci.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents :

- APPROUVE les modifications statutaires relatives à l'article 2 : OBJET du SYNDICAT et à l'article 3 : COMPOSITION ET REPRESENTATION.

II- SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Monsieur le Maire expose que les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement Non Collectif ayant accepté l'adhésion des communes de la CROIX AUX MINES et PLEUVEZAIN lors de la réunion du 7 septembre 2009 ainsi que le retrait des communes d'HADOL et COUSSEY, le Conseil Municipal doit se prononcer dans les trois mois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents :

- EMET un avis favorable aux adhésions et retraits précités.

III- DEMANDE D'ADHESION DES COMMUNES DE DOUNOUX ET UZEMAIN AU SICOVAD

Monsieur le Maire expose que le Comité Syndical du SICOVAD, lors de sa séance du 15 octobre 2009, ayant accepté l'adhésion des communes de DOUNOUX et UZEMAIN suite à la dissolution du Syndicat Mixte des Déchets de la Vôge (SMDV), il y a lieu de se prononcer dans les trois mois.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents :

- EMET un avis favorable aux adhésions précitées.

IV- AUTORISATION SIGNATURE AVENANT N° 1 – LOT N° 2 (PASSERELLE AMENAGEMENT BERGES DE LA MOSELLE)

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'il y aurait lieu de l'autoriser à signer l'avenant n° 1 du lot n° 2 d'un montant de **19 755,93 € H.T.**, celui-ci étant dû essentiellement à une volonté dans le cadre du développement durable de faire des économies d'énergie. C'est pourquoi il a été décidé de remplacer les luminaires équipés de lampes sodium haute précision par des luminaires à Leds équipés de détecteurs de présence d'une part et de remplacer l'enduit béton désactivé par un revêtement plus écologique d'autre part, et enfin d'ajouter des regards d'assainissement, des bois d'eau et quelques végétaux.

La commission d'appel d'offres réunie le 14 octobre 2009 ayant émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Maire, à l'unanimité de ses membres présents :

- AUTORISE le Maire à signer l'avenant N° 1 du lot n° 2 tel que proposé.

V- DOSSIER IMPLANTATION ARMOIRE FREE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que ce dossier a déjà fait l'objet d'une présentation ; après visite sur le terrain, une proposition d'emplacement a été faite à la Sté FREE. Il soumet au conseil pour accord le dossier d'implantation définitif.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier, à l'unanimité de ses membres présents :

- DONNE son accord à l'implantation de l'armoire de la Sté FREE, place du 23 septembre en demandant une amélioration au niveau de la couleur de ce matériel.

VI- DEMANDE ACQUISITION DE TERRAIN EN ZONE INDUSTRIELLE DE LA PLAINE

Monsieur le Maire expose que, suite à la demande de la Sté RELLY et à l'entretien avec les représentants de cette société, il est proposé la vente d'une partie de la parcelle 153 pour une surface d'environ 3 000 m² sous réserve d'arpentage ; il demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette affaire.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier, entendu le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents :

- AUTORISE la vente du terrain précité à la Sté RELLY
- FIXE le prix à **5,50 € le m²** sous réserve de l'avis des domaines
- DIT que les frais de géomètre et notaire sont à la charge de l'acquéreur
- RAPPELLE qu'il sera inclus à l'acte, la délibération du 22/02/1978 « clauses particulières » pour vente de terrain dans la zone industrielle de la Plaine.

VII- FUNERARIUM

Monsieur le Maire expose que, dans le cadre de la réhabilitation et extension de la Maison de Retraite, se pose le problème du funérarium et de son emplacement ; il faudrait se prononcer, si le conseil en est d'accord, sur l'externalisation du funérarium.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE l'externalisation du funérarium de la Maison de Retraite ; Monsieur le Maire précisant que le choix d'un nouvel emplacement devra se faire rapidement.

VIII- DEMANDE PRISE EN CHARGE DES REPAS DE LA STE BARBE DES SAPEURS POMPIERS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votes exprimés (2 abstentions) :

- ACCEPTE de prendre en charge, pour la Ste Barbe 2009, les 31 repas des Sapeurs Pompiers.

IX- ONF (PROGRAMME D'ACTION ANNEE 2009) – DEMANDE DE CREDIT COMPLEMENTAIRE

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil que, dans le cadre du programme d'action en forêt communale pour l'année 2009, des crédits ont déjà été votés mais leurs montants semblent insuffisants et il y aurait lieu de se prononcer sur le montant d'un crédit complémentaire qui pourrait être alloué.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Maire et en avoir délibéré :

- ACCEPTE d'allouer un crédit complémentaire de **2 000 €**
- AUTORISE la Maire à signer le devis à intervenir.

X- GENDARMERIE

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil le dossier relatif à la construction d'une nouvelle gendarmerie. Il précise que, suite aux courriers et réunions avec les municipalités relevant du territoire de la brigade d'Eloyes, en vue de la mise en place d'un Syndicat Intercommunal pour ce projet, il regrette profondément que cette idée de Syndicat ne puisse être mise en place.

Il demande donc au Conseil de se prononcer sur la poursuite de ce dossier pour la construction d'une nouvelle gendarmerie et de son financement.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Maire et en avoir délibéré, par 10 voix pour, 9 contre et 3 abstentions :

- EMET un avis favorable à la construction d'une nouvelle gendarmerie,
- PRECISE que cette décision est prise sous la réserve expresse du respect des coûts de **600 000 € TTC** et à la condition que le loyer soit révisable annuellement.

XI- INFORMATIONS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de sa délégation de signature, il a été amené à signer 2 baux commerciaux pour 9 ans :

- ↳ à la Caisse d'Epargne
- ↳ à la SARL PERRIN

LA POSTE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, suite à l'entretien qu'il a eu le 28 octobre avec les représentants de la poste, à partir du 1^{er} février 2010, la poste ne sera plus ouverte que 24 heures par semaine sur 4 jours : lundi – mardi – jeudi et vendredi.

Outre la fermeture du mercredi et du samedi, ½ heure par jour est à supprimer par rapport aux horaires actuels.

Le Conseil Municipal souhaite que la demi-heure supprimée soit celle de 8 H 30 à 9 H 00. Les nouveaux horaires d'ouverture seraient donc de 9 H 00 à 11 H 30 et de 13 H 30 à 17 H 00.

Monsieur le Maire informe qu'une visite de la Société SOCOPA par le Conseil Municipal est programmée le mercredi 25 novembre 2009 à 17 H 30.

L'ordre du jour étant épuisé,

La séance est levée à 23 h 50 mn.

Le Maire,

André PIERRAT

LC/MFA – le 02/11/2009